

**AMNISTIE**  
INTERNATIONALE



# **GUIDE POUR RENCONTRER ET INTERPELLER VOTRE DÉPUTÉ.E SUR DES ENJEUX DE DROITS HUMAINS**

***ESSENTIEL.L.E.S* : CAMPAGNE  
POUR LA DÉFENSE DES DROITS  
DES PERSONNES MIGRANTES**



## POURQUOI INTERPELLER VOTRE DÉPUTÉ.E ?

Une façon de passer à l'action pour la défense des droits humains est de dialoguer avec votre député.e pour attirer son attention sur des enjeux de droits humains qui vous tiennent à coeur. En tant que citoyen.ne de sa circonscription, vous pouvez le ou la sensibiliser sur ces enjeux, lui partager vos inquiétudes, et lui demander de prendre position.

Vous pouvez également lui proposer des actions concrètes. Plusieurs actions peuvent être entreprises pour sensibiliser votre député.e aux préoccupations d'Amnistie

internationale. Vous pouvez échanger avec votre député.e fédéral.e ou provincial.e par courriel, lettre, téléphone, virtuellement via les réseaux sociaux ou en personne. Ne vous sentez pas gêné.e car n'oubliez pas, discuter avec vous est son travail !

Les député.es sont généralement très sensibles quand des électeurs et des électrices de leur circonscription les interpellent. Il est de leur devoir de connaître les intérêts de leurs électeurs et de leurs électrices et de se familiariser avec tous les aspects de ces enjeux.

## RECOMMANDATIONS

### 1 TROUVER VOTRE DÉPUTÉ.E

Sur le site web du Parlement:  
[noscommunes.ca/Members/fr](http://noscommunes.ca/Members/fr)

Sur le site web de l'Assemblée nationale:  
[www.assnat.qc.ca/fr/deputes](http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes)

### 2 OBTENEZ UNE RENCONTRE AVEC VOTRE DÉPUTÉ.E

Contactez votre député.e et demandez une rencontre d'au moins 30 minutes. Assurez-vous de savoir combien de temps on vous accorde réellement, et planifiez votre rencontre selon cet horaire. (Sachez que l'horaire pourrait changer – souvent les député.es sont en retard et peuvent écourter la rencontre, des fois, ils/elles sont intéressés.es et veulent rester plus longtemps que prévu.)

### 3 PLANIFIER LA RENCONTRE

- Rassemblez un groupe de 2-3 personnes (de préférence des personnes qui vivent dans la circonscription du/de la député.e)
- Renseignez-vous sur votre député.e. Faites une recherche sur Internet pour mieux connaître le parcours de votre député.e : suivez sa page Facebook, abonnez-vous à son infolettre. Voyez si votre député.e ou le parti auquel il ou elle est affilié.e s'est positionné.e sur l'enjeu qui vous préoccupe.

- Informez-vous sur l'enjeu qui vous préoccupe : renseignez-vous sur les sujets que vous souhaitez aborder avec votre député.e. Vous pourrez ainsi lui montrer que vous connaissez bien le sujet et que vous êtes sensible à ce qui se passe. Documentez-vous suffisamment, cela vous permettra de vous sentir en confiance lorsque vous parlerez des enjeux qui vous passionnent. Faites une recherche sur [amnistie.ca](http://amnistie.ca) afin de mieux comprendre la position d'Amnistie internationale. Imprimez les statistiques, les informations ou articles-clés que vous pourriez souhaiter laisser à votre député.e si vous vous rencontrez en personne.
- Déterminez les questions que vous voulez lui poser: faites une demande précise à votre député.e. Prévoyez de lui poser des questions claires sur la manière dont il/elle compte agir.





## PENDANT LA RENCONTRE VIRTUELLE OU EN PERSONNE

### 1 SE PRÉPARER À UNE RENCONTRE VIRTUELLE OU EN PERSONNE

- Soyez professionnel.le : arrivez à l'heure convenue et demandez à votre député.e combien de temps il ou elle a pour cette rencontre. Respectez ce temps.
- Habillez-vous de manière professionnelle et apportez avec vous un stylo et un bloc-notes.
- Présentez-vous et expliquez pourquoi vous avez sollicité la rencontre.
- Présentez calmement vos arguments.
- Préparez vos remarques et soyez sélectifs, puisque vous ne pourrez pas tout communiquer. Il est préférable que le/la député.e retienne quelques messages clairs, plutôt que d'être confus.e par une trop grande quantité d'informations.
- Soyez respectueux : Le ton doit être poli et calme. Il est important de rester respectueux.se lorsque vous vous adressez à votre député.e, quelles que soient ses opinions politiques. Votre objectif est de le sensibiliser sur un enjeu et non pas le/la confronter.
- Personnalisez votre message : Illustrez pourquoi ces enjeux sont pertinents et importants pour vous. Faites comprendre à votre député.e comment la situation vous affecte personnellement, le cas échéant. Connaître comment les citoyen.nes de leur circonscription sont affecté.es permet aux députés de comprendre les répercussions de leurs actions.
- Soulignez pourquoi votre député.e et son parti devraient se soucier de cet enjeu.
- Cherchez à avoir un engagement de la part de votre député.e, pour une prise de position ou bien une action concrète (exemple: s'il s'agit d'un membre de l'opposition: il ou elle peut s'engager à poser une question à la chambre des communes ou l'assemblée nationale).

- Pensez à prendre une photo avec votre député.e et partagez-la sur les réseaux sociaux après la rencontre. Inspirez votre entourage à s'engager auprès de leurs député.es en montrant ce que vous avez accompli. Expliquez pourquoi vous avez rencontré votre député.e et dites clairement pourquoi les autres devraient faire de même.

### 2 APRÈS AVOIR RENCONTRÉ VOTRE DÉPUTÉ.E

Le suivi d'une rencontre est primordial. C'est souvent en se basant sur le suivi que le ou la député.e jugera de votre détermination

- Publiez la photo avec votre député.e et un petit message sur ce qu'il/elle a promis de faire.
- Envoyez toujours un court courriel ou un message de remerciement pour remercier votre député.e d'avoir pris le temps de vous rencontrer. Vous pouvez profiter de ce message pour renforcer votre position ou votre demande spécifique, ou pour réitérer l'engagement pris par le/la député.e.
- Continuez la conversation avec votre député.e en le tenant au courant de vos démarches (activités, actions, etc.)
- Transmettez à votre député.e les informations qu'il ou elle vous aurait demandées lors de la rencontre.
- La rencontre de votre député.e est la première étape pour le ou la sensibiliser aux réalités d'un enjeu de droits humains.

# MOBILISEZ-VOUS EN LIGNE !



## ÉCRIVEZ-UN COURRIEL

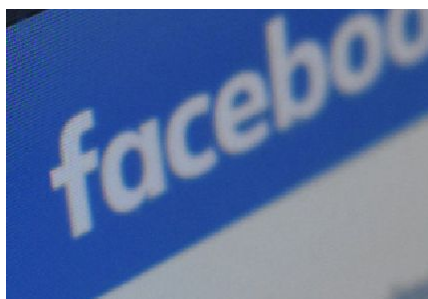
Trouvez les coordonnées de votre député.e sur les pages citées à l'étape 1.1. Lors de la rédaction de votre message, assurez-vous d'utiliser les salutations appropriées.

## IDENTIFIEZ VOTRE DÉPUTÉ.E DANS LA SECTION DES COMMENTAIRES D'UN ARTICLE PARTAGÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX, OU IDENTIFIEZ CETTE PERSONNE DANS VOTRE PROPRE ARTICLE.

Lorsque vous trouvez un article que vous aimez sur les réseaux sociaux, vous pouvez identifier votre député.e dans la section des commentaires pour lui envoyer une notification. Une autre façon d'attirer son attention est de rédiger votre propre message en partageant vos points clés et de l'identifier.

### Voici comment indiquer votre présence au bureau de votre député.e :

- Placez-vous en haut de votre fil d'actualité sur Facebook et cliquez sur "Que voulez-vous dire?". Cliquez sur le, puis sélectionnez un lieu dans la liste qui apparaît en dessous ou recherchez un lieu. Si le bureau de votre député.e n'apparaît pas, vous devriez pouvoir le rechercher en écrivant le nom de votre député.e.
- Écrivez un commentaire dans la case « que voulez-vous dire »
- Vous pouvez également identifier des amis, ajouter une photo ou ajouter une humeur ou une activité.
- Cliquez sur Publier.



## INDIQUEZ VOTRE PRÉSENCE AU BUREAU DE VOTRE DÉPUTÉ.E SUR FACEBOOK ET LAISSEZ UN MESSAGE SUR LEUR PROFIL.

Ne sous-estimez pas la force du nombre ! Si vos ami.es et vous visitez toutes et tous la page d'un.e député.e, vous pouvez indiquer votre présence en même temps à son bureau et laisser un message pour démontrer l'importance du problème que vous soulignez. Votre message aura ainsi plus de visibilité.



## Essentiel.le.s : protégeons les droits des personnes migrantes

### La revendication: le gouvernement fédéral et celui du Québec doivent élargir leurs Programmes spéciaux de régularisation afin que toute personne migrante à statut précaire ou sans statut y soit admissible.

Pour des informations sur les enjeux autour des droits des personnes migrantes, visitez la page : [amnistie.ca/essentiels](https://www.amnistie.ca/essentiels)

#### CONTEXTE ACTUEL

En décembre 2020, le gouvernement fédéral et celui du Québec ont ouvert un programme spécial pour régulariser les statuts en accordant la résidence permanente aux demandeur.es d'asile ayant travaillé dans le secteur des soins de santé pendant la pandémie. L'objectif affiché de ce programme est la reconnaissance de la contribution de nombreux.ses travailleurs et travailleuses migrant.es essentiel.le.s pendant la pandémie. Cependant, le programme ne vise que des demandeur.es d'asile ayant occupé certains postes dans le secteur des soins de santé pendant la première vague de la pandémie. La vaste majorité des personnes migrantes à statut précaire et sans statut sur le territoire, dont une grande partie sont des travailleuses et travailleurs essentiels, sont ainsi exclues.

Le nombre de demandes jusqu'à maintenant est minime : en date du 19 mars, 115 demandes ont été approuvées pour le Québec et 500 pour le reste du Canada.

#### RENCONTREZ VOTRE DÉPUTÉ.E PROVINCIAL.E ET FÉDÉRAL.E !

Selon plusieurs rapports, les critères d'admissibilité restreints du Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19 sont le résultat de la réticence du gouvernement du Québec à l'admission d'un plus grand nombre de personnes. Il est important d'en parler avec les deux paliers gouvernementaux.

#### L'OPPORTUNITÉ DU MOMENT PRÉSENT

Le moment présent est idéal pour un programme inclusif de régularisation :

- Les personnes migrantes occupent déjà les emplois les plus essentiels de notre économie - nous avons besoin d'eux et d'elles.
- À cause de la pandémie, le Canada est loin d'atteindre ses cibles en matière d'immigration.
- Le fait qu'il y ait très peu de voyages transfrontaliers rendra le processus plus facile

#### LE RESPECT DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DES DROITS HUMAINS

La régularisation des statuts permettra au Canada de respecter ses obligations juridiques en matière de droits humains, et particulièrement les droits à la santé, au travail, et à la sécurité sociale. Notamment, l'accès aux soins de santé est primordial pour le bien-être de tous et toutes dans le contexte de la pandémie. Un programme inclusif de régularisation permettra au Canada de respecter ses engagements en vertu du *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, dont notamment :

- fournir des options et des filières de migration régulière
- favoriser la réunification familiale
- assurer les conditions d'un travail décent

#### CETTE REVENDICATION N'EST PAS SANS PRÉCÉDENT !

Il y a des antécédents importants en matière de programmes inclusifs de régularisation au Canada :

- En 1973, 39 000 personnes sans statut légal ont été régularisées par le biais du Programme de rectification de statut, un programme qui a reçu l'approbation de tous les partis politiques
- En 1986, environ 24 000 demandeurs d'asile ont été régularisés par le biais d'un Programme d'examen administratif
- D'autres programmes de régularisation entre 1960 et 2004 ont régularisé plus de 34 000 personnes

Dans les deux premiers cas, les programmes de régularisation ont été mis sur pied pour des motifs administratifs, en raison d'arriérés importants dans les dossiers. Aujourd'hui, les motifs sont d'ordre humanitaire, ce qui devrait en faire une proposition encore plus populaire.